

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1441

18 juin 2013

SOMMAIRE

BLUE communications S.A.	69122	Invest Games S.A.	69167
FinanceCom International S.A.	69158	Investimmo S.A.	69167
Findernest S.A.	69168	IPharma Consulting (SPF) S.A.	69167
Flint Group S.A.	69159	IPharma Invest (SPF) S.A.	69167
Gesmarq International S.A.	69155	ITACA Finance S.à r.l.	69129
GGC Credit Opportunities S.à r.l.	69156	I-TEK Global S.à r.l.	69165
Globe Luxembourg	69132	Jarama Holding S.A.-SPF	69166
HayFin Onyx LuxCo 3 S.C.A.	69156	JMC Constructions S.à r.l.	69168
HEVAF Master C S.à r.l.	69163	Keyroy-Comercio e Serviços Internacio-	
Himmelsberg S.A.	69166	nais S.à r.l.	69164
Idanor	69163	Koepfler s.à r.l.	69168
Idanor	69163	Krupy Jewelry on Line Sàrl	69164
IdB Finance S.à r.l.	69165	Landschaft Properties S.A.	69167
IdB Finance S.à r.l.	69165	LaSalle Euro Growth II S.C.A.	69168
IdB Finance S.à r.l.	69165	Liam Finance S.à r.l.	69168
Imma-Coiffure S.à.r.l.	69163	NBS Consulting S.à r.l.	69159
Imperium Holdings S.A.	69165	Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à	
Imperium Holdings S.A.	69166	r.l.	69156
Imperium Holdings S.A.	69166	Perspektiv A.s.b.l.	69161
Imperium Holdings S.A.	69166	Piscis-Holding S.A.	69122
Intelsat (Luxembourg) S.A.	69164	Protea Fund	69122
International Fund Services & Asset Mana-		Ravel S.A.	69122
gement	69163	Serravalle Outlet Mall Investment S.à r.l.	
International Fund Services & Asset Mana-			69145
gement	69161	Société Luxembourgeoise de Peinture et	
Intimis Investments S.A.	69164	Fils S.à r.l.	69139
Intimis Investments S.A.	69164	TMK Holdings S.à r.l.	69142

Protea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.092.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050847/11.

(130062484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Ravel S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 10.017.

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013050859/12.

(130061818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Piscis-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.194.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013050838/12.

(130061803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

BLUE communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.835.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen. On the twenty-second of April.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

JOIN wireless S.A., a public company limited by shares ("société anonyme"), with registered office in L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg B 176459,

hereby represented by Mrs Peggy Simon, employée privée, with professional address in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on the 12th of April 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There exists a «société anonyme» under the name of "BLUE communications S.A.".

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in Luxembourg by a decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Corporation is to construct, maintain and operate mobile cellular telephone networks, fixed telecommunications networks as well as any related systems, installations and infrastructures linked to the construction, maintenance and operation of these networks, for its own purpose or for a third party and provide related sales, distribution, marketing, billing, customer care, messaging, content and advertisement services

The purpose of the corporation is also the preparation, the programming, the distribution, the installation, the maintenance, the utilization, the letting and financing of any products, projects and intellectual services, which refer in the broadest sense to data processing. The company can exercise these activities in its own name or in the name of third parties, as commissioner, mediators, middlemen, agent or authorized persons as well as each other form.

The Corporation may also engage, directly or indirectly, in any other commercial, financial, industrial, moveable and real estate operations as well as Research and Development activities, which are directly or indirectly linked to the above purpose including the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Corporation may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Shares.

5.1. The corporate capital is set at fifty thousand euro (€ 50,000.-) represented by one thousand (1,000) shares (the «Shares»), with a par value of fifty Euro (€ 50.-) each, fully paid up.

5.2. The Shares will be and remain in registered form.

5.3. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

5.4. The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Transfers.

6.1. Transfers Generally

6.1.1. Any transfer of Shares shall always be subject to, and will only be effective and recognized by the Corporation if: (i) authorized by any shareholders or like agreement existing from time to time between the Shareholders and the Corporation (a «Shareholders Agreement»), and (ii) it complies with the conditions set forth in these articles of associations (the «Articles of Association») or in any such Shareholders Agreement.

6.1.2. No Shareholder shall transfer any Shares unless, as a condition precedent to such transfer, the transferee of such Shares shall have adhered to any existing Shareholder Agreement and any Shares held by such transferee will be subject to the provisions of such an agreement.

6.1.3. Neither the Corporation nor any of its Board Members or agents shall record in the Corporation's share registry any transfer of Shares, which is not effected in accordance with the Articles of Association and any Shareholders Agreement in force.

6.2. Free Transfers

The Shareholders agree that they are entitled to freely transfer all or part of their Shares or corresponding subscription rights or other rights entitling to such Shares.

Title III. Management

Art. 7. Board of Directors.

7.1. The Corporation is managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members and of up to seven members (each a «Director»). The Directors can but do not need to be Shareholders of the Corporation. They are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them.

7.2. The number of Directors, their term and their remuneration will be fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1. The Board of Directors will elect a chairman among the Directors.

8.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires, but in any case, no less frequently than (six) 6 times a year. It must be convened each time two Directors so request.

8.3. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings.

8.4. Any Directors may act at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another Director as his or her proxy. Any Director will be authorised to represent more than one other Director.

8.5. Any and all Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.6. Any meeting of the Board of Directors may be held by conference call only.

8.7. Decisions are validly taken by a simple majority of the Directors present or represented.

Art. 9. Powers. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 10. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of any of the Managing Directors (as defined below) or by the sole signature of any person to whom specific signatory powers would have been delegated by the any two Directors or the Board of Directors.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called the «Managing Directors».

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or any Director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 13. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 14. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 3:00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 15. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General Provision

Art. 18. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the applicable Luxembourg laws.

Transitory provisions

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2013.
- b) The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The one thousand (1,000) shares have all been subscribed by the sole shareholder JOIN wireless S.A., prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand EURO (€ 50,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand three hundred and fifty euros (1,350.- €).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 -) Mr Pascal KOSTER, directeur de sociétés, MBA, residing in L-4973 Dippach, 141a, route de Luxembourg, born in Dudelange, on the 24th of April 1968,
 - b) Mr Claude LUSCHER, directeur de sociétés, residing in L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu, born in Luxembourg, on the 4th of September 1964,
who is elected president of the board of directors,
 - c) Mr Frank FISCHER, directeur de sociétés, residing in L-6942 Niederanven, 27 Mehlstrachen, born in Luxembourg, on the 20th of March 1962.
- 3) Has been appointed statutory auditor:
G.T. Fiduciaires S.A., société anonyme, with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, entered in the company register of Luxembourg, under number B 121820.
- 4) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more managing directors.
- 5) Are appointed managing directors:
 - a) Mr Pascal KOSTER, prenamed,
 - b) Mr Claude LUSCHER, prenamed, and
 - c) Mr Frank FISCHER, prenamed.
-) The terms of office of the directors, the managing directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.
- 7) The registered office of the company is established in L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by her name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

JOIN wireless S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg B 176459,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg, le 12 avril 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège Social, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BLUE communications S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet pour lequel la Société est constituée est la construction, la maintenance et l'exploitation de réseaux de télécommunications mobiles, de réseaux de télécommunications fixes ainsi que tous les systèmes, installations et infrastructures annexes et connexes à la construction, la maintenance et l'exploitation de ces réseaux, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers. La Société peut s'engager dans la vente, la distribution, la commercialisation, la facturation et le service clientèle des services liés à ces réseaux et offrir des services de messagerie, de contenus et de publicité liés à ces réseaux.

Le but de la société est également la préparation, la programmation, la distribution, l'installation, l'entretien, l'utilisation, la location et le financement de tous produits, projets et prestations intellectuelles, qui se réfèrent au sens le plus large au traitement des données. La société peut exercer ces activités en son nom propre ou au nom de tiers, à titre de commissaire, médiateur, intermédiaire, agent ou personne autorisée ainsi sous toute autre forme.

La Société peut encore s'engager, directement ou indirectement, dans toutes autres opérations commerciales, financières, immobilières et industrielles ainsi que toutes les activités de Recherche et de Développement liées directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus, ou qui sont de nature à améliorer ou développer l'objet ci-dessus, y inclus la participation dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement, la gestion et le contrôle de son portefeuille.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Actions.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000,-) représenté par mille (1.000) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de cinquante Euro (€ 50,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Les Actions seront et resteront sous la forme nominative.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué sous les conditions prévues par la loi.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Cessions.

6.1. Cessions en général

6.1.1 Toute cession d'Actions ne sera effective et reconnue par la Société que si: (i) elle est autorisée par un pacte d'Actionnaires (ou tout autre contrat de même type) existant de tous temps entre les Actionnaires et la Société (un «Pacte d'Actionnaires») et (ii) elle satisfait aux conditions définies par les présents statuts (les «Statuts») ou par tout Pacte d'Actionnaires.

6.1.2. Aucun Actionnaire ne pourra céder des Actions à moins que, préalablement à une telle cession, le cessionnaire n'ait adhéré à un Pacte d'Actionnaires éventuellement en vigueur, toutes les Actions détenues par ce cessionnaire étant soumises aux dispositions d'un tel accord.

6.1.3. Ni la Société ni l'un quelconque de ses administrateurs ou mandataires ne pourront enregistrer dans le registre des Actions de la Société, une cession d'Actions réalisée contrairement aux Statuts et à tout Pacte d'Actionnaire en vigueur.

6.2. Cessions libres

Les Actionnaires conviennent qu'ils pourront transférer librement toutes ou partie de leurs Actions ou les droits de souscription afférents ou d'autres titres donnant droit aux Actions.

Titre III. Administration

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois membres et au maximum sept membres (chacun un «Administrateur»). Les Administrateurs pourront (mais ne seront pas nécessairement) des Actionnaires de la Société. Ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, qui pourra les révoquer à tout moment.

7.2. Le nombre des Administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil d'Administration.

8.1. Le Conseil d'Administration choisit un président parmi les Administrateurs.

8.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, mais, dans tous les cas, jamais moins de six (6) fois par an. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent.

8.3. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

8.4. Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration de la Société en nommant, par écrit, que ce soit par courrier, par fax, e-mail, télégramme ou télex, un autre Administrateur comme son représentant. Tout Administrateur de Classe A pourra représenter plus d'un Administrateur.

8.5. Chaque Administrateur et tous les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par ce moyen équivaut à une participation en personne à la réunion.

8.6. Toute réunion du Conseil d'Administration peut être tenue uniquement par conférence téléphonique.

8.7. Les décisions sont valablement prises par simple majorité des Administrateurs présents ou représentés.

Art. 9. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la seule signature de l'un des Administrateurs Délégués (tels que définis ci-dessous) ou par la seule signature de toute personne à qui deux Administrateurs auraient délégué le pouvoir de signature.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués (les «Administrateurs Délégués»).

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur Délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve

avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique JOIN wireless S.A., préqualifiée.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (€ 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante Euros (1.350,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Pascal KOSTER, directeur de sociétés, MBA, demeurant à L-4973 Dippach, 141a, route de Luxembourg, né à Dudelange, le 24 avril 1968,
 - b) Monsieur Claude LUSCHER, directeur de société, demeurant à L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu, né à Luxembourg, le 4 septembre 1964, lequel est élu président du conseil d'administration,
 - c) Monsieur Frank FISCHER, directeur de sociétés, demeurant à L-6942 Niederanven, 27 Mehlstrachen, né à Luxembourg, le 20 mars 1962.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - G.T. Fiduciaires S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121820.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un ou plusieurs administrateur-délégué.
- 5.- Sont nommés administrateurs-délégués:
 - a) Monsieur Pascal KOSTER, préqualifié, et
 - b) Monsieur Claude LÜSCHER, préqualifié.
 - c) Monsieur Frank FISCHER, préqualifié.
- 6.- Le premier mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.
- 7.- Le siège social de la société est fixé à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2013. Relation: ECH/2013/778. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053877/343.

(130066467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

ITACA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.808.818,40.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.507.

Il résulte d'un premier acte sous seing privé du 26 février 2013 que:

1. ITACA HOLDCO S.à r.l. a cédé 356 parts sociales de classe C, 3,619 parts sociales de classe C1 et 358,326 parts sociales classe C2;
2. MASTER 6 a cédé 279 parts sociales de classe C, 2,835 parts sociales classe C1 et 280,689 parts sociales de classe C2;
3. Alpinvest Partners Co-Investments 2009 C.V. a cédé 44 parts sociales de classe C, 443 Class C1 parts sociales de classe C1 et 43,895 parts sociales de classe C2;
4. Alpinvest Partners Co-Investments 2010 II C.V. a cédé 16 parts sociales de classe C, 160 parts sociales de classe C1 et 15,826 parts sociales de classe C2;
5. EURO CHOICE III LP a cédé 15 parts sociales de classe C, 154 parts sociales de classe C1 et 15,229 parts sociales de classe C2;
6. EURO CHOICE III FCPR a cédé 3 parts sociales de classe C, 27 parts sociales de classe C1 et 2,687 parts sociales de classe C2;
7. IMI INVESTIMENTI S.p.a. a cédé 78 parts sociales de classe C, 784 parts sociales de classe C1 et 77,637 parts sociales de classe C2;
8. WILSHIRE BVV EUROPE L.P. a cédé 6 parts sociales de classe C, 61 parts sociales de classe C1 et 5,972 parts sociales de classe C2;
9. Lorenzo CUCCHETTO a cédé 2 parts sociales de classe C, 25 parts sociales de classe C1 et 2,517 parts sociales de classe C2;
10. Maurizio SECCHI a cédé 1 part sociale de classe C, 6 parts sociales de classe C1 et 629 parts sociales de classe C2;
11. Maurizio WERMELINGER a cédé 4 parts sociales de classe C1 et 377 parts sociales de classe C2;
12. Mauro MORO a cédé 4 parts sociales de classe C1 et 409 parts sociales de classe C2;
13. Erich HEUSSER a cédé 4 parts sociales de classe C1 et 378 parts sociales de classe C2;
14. Paolo PUNTONI a cédé 3 parts sociales de classe C1 et 252 parts sociales de classe C2;
15. Mirco ZIN a cédé 3 parts sociales de classe C1 et 315 parts sociales de classe C2

Ces 15 personnes ont donc cédé au total 800 parts sociales de classe C, 8,132 parts sociales de classe C1 et 805,138 parts sociales de classe C2 à Madame Cecilia Messa, née à Monza (Italie), le 30 octobre 1940, résidant à Schiopparello, 23, Portoferraio, Livorno, Italie.

Il résulte d'un deuxième acte sous seing privé du 26 février 2013 que:

1. ITACA HOLDCO S.à r.l. a cédé 661 parts sociales de classe C, 6,736 parts sociales de classe C1 et 666,798 parts sociales classe C2;
2. MASTER 6 a cédé 518 parts sociales de classe C, 5,276 parts sociales classe C1 et 522,325 parts sociales de classe C2;
3. Alpinvest Partners Co-Investments 2009 C.V. a cédé 81 parts sociales de classe C, 825 Class C1 parts sociales de classe C1 et 81,683 parts sociales de classe C2;
4. Alpinvest Partners Co-Investments 2010 II C.V. a cédé 29 parts sociales de classe C, 297 parts sociales de classe C1 et 29,450 parts sociales de classe C2;

5. EURO CHOICE III LP a cédé 28 parts sociales de classe C, 286 parts sociales de classe C1 et 28,339 parts sociales de classe C2;

6. EURO CHOICE III FCPR a cédé 5 parts sociales de classe C, 51 parts sociales de classe C1 et 5,001 parts sociales de classe C2;

7. IMI INVESTIMENTI S.p.a. a cédé 143 parts sociales de classe C, 1,459 parts sociales de classe C1 et 144,473 parts sociales de classe C2;

8. WILSHIRE BVV EUROPE L.P. a cédé 11 parts sociales de classe C, 112 parts sociales de classe C1 et 11,113 parts sociales de classe C2;

9. Lorenzo CUCCHETTO a cédé 5 parts sociales de classe C, 47 parts sociales de classe C1 et 4,683 parts sociales de classe C2;

10. Maurizio SECCHI a cédé 1 part sociale de classe C, 12 parts sociales de classe C1 et 1,171 parts sociales de classe C2;

11. Maurizio WERMELINGER a cédé 1 part sociale de classe C, 7 parts sociales de classe C1 et 703 parts sociales de classe C2;

12. Mauro MORO a cédé 1 part sociale de classe C, 8 parts sociales de classe C1 et 761 parts sociales de classe C2;

13. Erich HEUSSER a cédé 1 part sociale de classe C, 7 parts sociales de classe C1 et 702 parts sociales de classe C2;

14. Paolo PUNTONI a cédé 1 part sociale de classe C, 5 parts sociales de classe C1 et 468 parts sociales de classe C2;

15. Mirco ZIN a cédé 1 part sociale de classe C, 6 parts sociales de classe C1 et 585 parts sociales de classe C2;

Ces 15 personnes ont donc cédé au total 1,487 parts sociales de classe C, 15,134 parts sociales de classe C1 et 1,498,255 parts sociales de classe C2 à Madame Daniela Messa, née à Brescia le 1 novembre 1969, résidant à via delle Casette, 3, Roè Volciano, Brescia, Italie.

Il résulte d'un troisième acte sous seing privé du 26 février 2013 que:

1. ITACA HOLDCO S.à r.l. a cédé 694 parts sociales de classe C, 7,061 parts sociales de classe C1 et 699,063 parts sociales de classe C2;

2. MASTER 6 a cédé 544 parts sociales de classe C, 5,531 parts sociales de classe C1 et 547,599 parts sociales de classe C2;

3. AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V. a cédé 85 parts sociales de classe C, 865 parts sociales de classe C1 et 85,635 parts sociales de classe C2;

4. AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V. a cédé 30 parts sociales de classe C, 312 parts sociales de classe C1 et 30,875 parts sociales de classe C2;

5. EURO CHOICE III LP a cédé 30 parts sociales de classe C, 301 parts sociales de classe C1 et 29,710 parts sociales de classe C2;

6. EURO CHOICE III FCPR a cédé 5 parts sociales de classe C, 53 parts sociales de classe C1 et 5,243 parts sociales de classe C2;

7. IMI INVESTIMENTI S.p.a. a cédé 150 parts sociales de classe C, 1,530 parts sociales de classe C1 et 151,463 parts sociales de classe C2;

8. WILSHIRE BVV EUROPE L.P. a cédé 12 parts sociales de classe C, 118 parts sociales de classe C1 et 11,651 parts sociales de classe C2;

9. Lorenzo CUCCHETTO a cédé 5 parts sociales de classe C, 50 parts sociales de classe C1 et 4,909 parts sociales de classe C2;

10. Maurizio SECCHI a cédé 1 part sociale de classe C, 12 parts sociales de classe C1 et 1,227 parts sociales de classe C2;

11. Maurizio WERMELINGER a cédé 1 part sociale de classe C, 7 parts sociales de classe C1 et 736 parts sociales de classe C2;

12. Mauro MORO a cédé 1 part sociale de classe C, 8 parts sociales de classe C1 et 798 parts sociales de classe C2;

13. Erich HEUSSER a cédé 1 part sociale de classe C, 7 parts sociales de classe C1 et 736 parts sociales de classe C2;

14. Paolo PUNTONI a cédé 1 part sociale de classe C, 5 parts sociales de classe C1 et 491 parts sociales de classe C2;

15. Mirco ZIN a cédé 1 part sociale de classe C, 6 parts sociales de classe C1 et 614 parts sociales de classe C2;

Ces 15 personnes ont donc cédé au total 1,561 parts sociales de classe C, 15,866 parts sociales de classe C1 et 1,570,750 parts sociales de classe C2 à Madame Giuliana BRODINI, née à Brescia (Italie) le 14 janvier 1934, résidant à Via Anime del Purgatorio, 14, Salò (Brescia), Italie.

Il résulte d'un quatrième acte sous seing privé du 26 février 2013 que:

1. ITACA HOLDCO S.à r.l. a cédé 267 parts sociales de classe C, 2,715 parts sociales de classe C1 et 268,776 parts sociales de classe C2;

2. MASTER 6 a cédé 209 parts sociales de classe C, 2,127 parts sociales classe C1 et 210,541 parts sociales de classe C2;

3. Alpinvest Partners Co-Investments 2009 C.V. a cédé 33 parts sociales de classe C, 333 Class C1 parts sociales de classe C1 et 32,925 parts sociales de classe C2;

4. Alpinvest Partners Co-Investments 2010 II C.V. a cédé 12 parts sociales de classe C, 120 parts sociales de classe C1 et 11,871 parts sociales de classe C2;

5. EURO CHOICE III LP a cédé 11 parts sociales de classe C, 115 parts sociales de classe C1 et 11,423 parts sociales de classe C2;

6. EURO CHOICE III FCPR a cédé 2 parts sociales de classe C, 20 parts sociales de classe C1 et 2,016 parts sociales de classe C2;

7. IMI INVESTIMENTI S.p.a. a cédé 58 parts sociales de classe C, 588 parts sociales de classe C1 et 58,235 parts sociales de classe C2;

8. WILSHIRE BVV EUROPE L.P. a cédé 4 parts sociales de classe C, 45 parts sociales de classe C1 et 4,480 parts sociales de classe C2;

9. Lorenzo CUCCHETTO a cédé 2 parts sociales de classe C, 19 parts sociales de classe C1 et 1,888 parts sociales de classe C2;

10. Maurizio SECCHI a cédé 1 part sociale de classe C, 5 parts sociales de classe C1 et 472 parts sociales de classe C2;

11. Maurizio WERMELINGER a cédé 3 parts sociales de classe C1 et 283 parts sociales de classe C2;

12. Mauro MORO a cédé 3 parts sociales de classe C1 et 307 parts sociales de classe C2;

13. Erich HEUSSER a cédé 3 parts sociales de classe C1 et 283 parts sociales de classe C2;

14. Paolo PUNTONI a cédé 2 parts sociales de classe C1 et 189 parts sociales de classe C2;

15. Mirco ZIN a cédé 2 parts sociales de classe C1 et 236 parts sociales de classe C2

Ces 15 personnes ont donc cédé au total 599 parts sociales de classe C, 6,100 parts sociales de classe C1 et 603,925 parts sociales de classe C2 à Madame Mariella Messa, née à Brescia le 28 avril 1949, résidant à Via Panoramica 82, Manerba del Garda, Brescia, Italie.

Il résulte d'un cinquième acte sous seing privé du 26 février 2013 que:

1. ITACA HOLDCO S.à r.l. a cédé 658 parts sociales de classe C, 6,681 parts sociales de classe C1 et 661,420 parts sociales classe C2;

2. MASTER 6 a cédé 515 parts sociales de classe C, 5,234 parts sociales classe C1 et 518,113 parts sociales de classe C2;

3. Alpinvest Partners Co-Investments 2009 C.V. a cédé 80 parts sociales de classe C, 818 Class C1 parts sociales de classe C1 et 81,024 parts sociales de classe C2;

4. Alpinvest Partners Co-Investments 2010 II C.V. a cédé 29 parts sociales de classe C, 295 parts sociales de classe C1 et 29,213 parts sociales de classe C2;

5. EURO CHOICE III LP a cédé 28 parts sociales de classe C, 284 parts sociales de classe C1 et 28,110 parts sociales de classe C2;

6. EURO CHOICE III FCPR a cédé 5 parts sociales de classe C, 50 parts sociales de classe C1 et 4,961 parts sociales de classe C2;

7. IMI INVESTIMENTI S.p.a. a cédé 142 parts sociales de classe C, 1,448 parts sociales de classe C1 et 143,308 parts sociales de classe C2;

8. WILSHIRE BVV EUROPE L.P. a cédé 11 parts sociales de classe C, 111 parts sociales de classe C1 et 11,024 parts sociales de classe C2;

9. Lorenzo CUCCHETTO a cédé 4 parts sociales de classe C, 47 parts sociales de classe C1 et 4,645 parts sociales de classe C2;

10. Maurizio SECCHI a cédé 1 part sociale de classe C, 12 parts sociales de classe C1 et 1,161 parts sociales de classe C2;

11. Maurizio WERMELINGER a cédé 1 part sociale de classe C, 7 parts sociales de classe C1 et 697 parts sociales de classe C2;

12. Mauro MORO a cédé 1 part sociale de classe C, 8 parts sociales de classe C1 et 754 parts sociales de classe C2;

13. Erich HEUSSER a cédé 1 part sociale de classe C, 7 parts sociales de classe C1 et 697 parts sociales de classe C2;

14. Paolo PUNTONI a cédé 4 parts sociales de classe C1 et 464 parts sociales de classe C2;

15. Mirco ZIN a cédé 7 parts sociales de classe C1 et 580 parts sociales de classe C2

Ces 15 personnes ont donc cédé au total 1,476 parts sociales de classe C, 15,013 parts sociales de classe C1 et 1,486,171 parts sociales de classe C2 à Madame Simona Messa, née à Brescia le 18 juillet 1972, résidant à Via Anime del Purgatorio, 14/A, Salò, Brescia, Italie.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

ITACA FINANCE S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013054120/162.

(130066537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Globe Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.830.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the on the sixteenth of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS II, a foundation (stichting) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, The Netherlands,

duly represented by George Owen, lawyer, with his professional address at 33, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Amsterdam on 15 April 2013 (the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Globe Luxembourg" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations. The Company may in particular be appointed as general partner (gérant-commandite) of Globe Luxembourg SCA and manage Globe Luxembourg SCA.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières (SOPARFI)".

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of 1 (one) USD each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All of the 20.000 (twenty thousand) shares have been subscribed by STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS II, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 900 EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company:

- Mr Tulkens Joost, born on 26 April 1973 in Someren, the Netherlands, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Mornard Vladimir, born on 18 May 1979 in Verviers, Belgium, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and

- Mr Thul Harald, born on 13 March 1972, in Bonn-Beuel, Germany, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The terms of office of the managers will expire after the annual General Meeting of the year 2014; and

3. The address of the registered office of the Company is at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

ONT COMPARU A COMPARU

STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS II, une fondation de droit néerlandais, avec siège social à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, Pays-Bas,

ici représenté par Monsieur George Owen, avocat, résidant professionnellement au 33, boulevard JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le quinze avril 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Globe Luxembourg" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra notamment être nommé gérant -commandité de la société Globe Luxembourg SCA et gérer celle-ci.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie

d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société sera considérée comme une société de participations financières (SOPARFI).

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars US) représenté par 20,000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 (un) USD chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont toutes été souscrites par STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS II, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars US) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 Décembre 2013.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 900 EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants:

- Mr Tulkens Joost, né le 26 Avril 1973 à Someren, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg
- Mr Mornard Vladimir, né le 18 Mai 1979 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg and
- Mr Thul Harald, né le 13 Mars 1972, à Bonn-Beuel, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le mandat des gérants prend fin après l'Assemblée Générale de l'année 2014; et

3. Le siège social de la société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Pouvoir

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Owen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 avril 2013. Relation: RED/2013/622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013054027/378.

(130066393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Société Luxembourgeoise de Peinture et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.832.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Isabelle KASS, administratrice de sociétés, née le 13 juillet 1970 à Luxembourg, demeurant à L-7312 Müllendorf, 6, rue des Champs;

2. Monsieur Paulo Jorge PINHEIRO MUACHO, gérant de société, né le 18 juin 1974 à Dudelange, demeurant à L-7312 Müllendorf, 6, rue des Champs;

3. Monsieur Sébastien GALLOIS, directeur de société, né le 29 décembre 1971 à Reims (France), demeurant à F-57970 Illange, 3, impasse du Fort,

ici représenté par Monsieur Sébastien THIEBAUT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les autres parties comparantes, le mandataire de la partie comparante représentée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture intérieure et extérieure, de décoration, de revêtements de sols et murs ainsi que de toute activité de la branche y afférente.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Société Luxembourgeoise de Peinture et Fils S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de quinze euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Isabelle KASS, pré-qualifiée, vingt-six parts	26 parts
- Monsieur Paulo Jorge PINHEIRO MUACHO, pré-qualifié, vingt-quatre parts	24 parts
- Monsieur Sébastien GALLOIS, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Paulo Jorge PINHEIRO MUACHO, gérant de société, né le 18 juin 1974 à Dudelange, demeurant à L-7312 Müllendorf, 6, rue des Champs.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 29 C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. KASS, P. J. PINHEIRO MUACHO, S. THIEBAUT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2013. Relation: DIE/2013/5163. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054315/162.

(130066413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.893.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, (hereinafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED:

OA O TMK, an open joint stock company incorporated and existing since 17th April 2001 under the laws of Russian Federation, registered with the Unified State Register of Legal Entities under state registration number 1027739217758, having its registered office at 40/2A Pokrovka Street, 105062 Moscow, Russian Federation (hereinafter referred to as the "Appearing Party"),

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, jurist, professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of the power of attorney given on 20 March 2013 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the Attorney of the Appearing Party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party is the sole shareholder of TMK Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before the Notary on 27th September 2012 and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171893, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2697, page 129425, on 5th November 2012 and have not been amended since that time (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital requires the Notary to act the following resolutions:

First resolution

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of seven million seven hundred thousand United States dollars (USD 7,700,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to seven million seven hundred twenty thousand United States dollars (USD 7,720,000.-) by issuing seven million seven hundred thousand (7,700,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

Subscription and payment

The Appearing Party declares to subscribe to seven million seven hundred thousand (7,700,000) New Shares, each share having a par value of one United States dollar (USD 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "Contribution") in cash for a total amount of seven million seven hundred thousand United States dollars (USD 7,700,000.-) fully allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned Notary.

Second resolution

The Appearing Party consequently decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at seven million seven hundred twenty thousand United States dollars (USD 7,720,000.-) represented by seven million seven hundred twenty thousand (7,720,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders, and individually to as a Shareholder."

Third resolution

The Appearing Party further resolves to amend the Articles of the Company by introducing of the new article 6 "Authorised Capital", which shall be read as follows:

" **Art. 6. Authorised Capital.** The authorised capital is set at one hundred million United States dollars (USD 100,000,000.-), represented by one hundred million (100,000,000) Shares of the Company, whichever their respective category, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

During a period of time of five (5) years starting on the date of the publication of these Articles in the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette), or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital of the Company pursuant to this Article 6 and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the Board shall hereby be authorised to issue new Shares of the Company and to issue any other instruments convertible into Shares of the Company within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of Shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the Shares issued for the existing Shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the Shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these Articles.

Such authorisation may be renewed through a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment of these Articles and in compliance with the provisions of any agreement among the Shareholders with respect to the amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of these Articles and subject to the Companies Act and the terms of any shareholders' agreement."

Fourth resolution

The Appearing Party subsequently decides to renumber the former article 6 and the following, and to accordingly update the cross references throughout the Articles.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 4,375.-).

The amount of the share capital increase is valued at EUR 5,965,174.60.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Party known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, (ci-après le "Notaire").

A COMPARU:

OA O TMK, une société à responsabilité limitée constituée et existante depuis le 17 avril 2001 selon les lois de la Fédération de Russie, enregistrée auprès du Registre National Unique des Personnes Morales sous le numéro 1027739217758, ayant son siège social au 40/2A, rue Pokrovka, 105062 Moscou, Fédération de Russie (ci-après la "Personne Comparante"),

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 20 mars 2013 (ci-après le "Mandataire").

La procuration, signée «ne varietur» par le Mandataire de la Personne Comparante et par le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telle Personne Comparante est l'associé unique de TMK Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire le 27 septembre 2012 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171893, et dont les statuts (ci après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 novembre 2012, sous le numéro 2697, page 129425, et n'ont pas été modifiés depuis cette date (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demande le Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions sept cent mille dollars américains (USD 7.700.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à sept millions sept cent vingt mille dollars américains (USD 7.720.000,-) par l'émission de sept millions sept cent mille (7.000.000) nouvelles actions (ci-après les "Nouvelles Actions"), chaque action ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-).

Les Nouvelles Actions devant être intégralement libérées par une contribution en numéraire, et devant être souscrites et émises comme suit:

Souscription et Paiement

La Personne Comparante déclare souscrire à sept millions sept cent mille (7.000.000) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport (ci-après l'"Apport") en numéraire pour un montant total de sept millions sept cent mille dollars américains (USD 7.000.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'Apport ont été présentés au Notaire soussigné.

Deuxième résolution

La Personne Comparante décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à sept millions sept cent vingt mille dollars américains (USD 7.720.000,-) représenté par sept millions sept cent vingt mille (7.720.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales). Les détenteurs de Parts Sociales sont collectivement dénommés ci-après les Associés, et individuellement l'Associé."

Troisième résolution

La Personne Comparante décide de modifier les Statuts de la Société en introduisant un nouvel article 6 "Capital autorisé", qui sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est fixé à un montant de cent millions de dollars américains (USD 100.000.000,-), représenté par des Actions de la Société quelque soit leurs classes respectives, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital autorisé conformément au présent Article 6 et sous réserve des stipulations contenues dans tout pacte d'actionnaires, le Conseil est expressément autorisé aux termes des présentes à émettre des Actions de la Société et d'émettre tout autre titre convertible en Actions de la Société, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il jugera appropriées, et notamment à procéder à l'émission d'Actions suite à la conversion de toute obligation convertible en supprimant ou limitant le droit préférentiel des Actionnaires de souscrire aux nouvelles Actions à émettre, à l'exception des cas où un tel droit est réservé aux Actionnaires conformément aux termes d'un pacte d'actionnaires.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne pourra dépasser cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Assemblée Générale, statuant aux conditions requises pour une modification des présents Statuts, conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'aux termes de tout pacte d'actionnaires."

Quatrième résolution

La Personne Comparante décide subséquemment de renuméroter l'ancien article 6 et suivants, et en conséquence, mettre à jour les renvois dans l'ensemble des Statuts.

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 4.375,-).

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 5.965.174,60.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1636. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013054383/162.

(130066462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Serravalle Outlet Mall Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 176.825.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Outlet Mall Group Holding SARL, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg),

registered with the R.C.S. Luxembourg under number B. 97.674, represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed under private seal.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ('société à responsabilité limitée'):

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of "Serravalle Outlet Mall Investment S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the municipality of the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Outlet Mall Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities,

security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euro (€ 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000.-) shares each share with a nominal value of one hundred euro (€100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and Reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the "Directors").

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April every year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	€ 12,500.-	125	€ 12,500.-
TOTAL	€ 12,500.-	125	€ 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Transitory Provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2014.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Mark Reid, Director, born on the 13th of July 1978 in Manchester (United Kingdom) and having his professional address at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE (United Kingdom);

- Mr John Sutherland, Director, born on the 2nd of December 1964 in Lower Hutt (New Zealand) and having his professional address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

and,

- Mr Jeremy Vickerstaff, Director, born on the 27th of February 1967 in Cambridge (United Kingdom) and having his professional address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office shall be at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Outlet Mall Group Holding SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au R.C.S. Luxembourg, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination «Serravalle Outlet Mall Investment S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la même commune par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité

de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Outlet Mall Fund, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (€ 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Le Conseil de Gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer à tout Gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de gérance») composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Gérant.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des Gérants présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil de Gérance, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Gérant. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps à autre. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Gérants sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions Conseil de Gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de le Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Gérant, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil de Gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil de Gérance, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'avril et finit le dernier jour de mars de l'année suivante.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	€ 12.500,-	125	€ 12.500,-
TOTAL	€ 12.500,-	125	€ 12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de mars 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants pour une période indéterminée:

- M.Mark Reid, gérant, né 13 juillet 1978 le à Manchester (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement au 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE (Royaume-Uni);

- M. John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande) et demeurant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Jeremy Vickerstaff, gérant, né le 27 février 1967 à Cambridge (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg); et

2. Le siège social est fixé à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17733. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054311/594.

(130066371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Gesmarq International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.919.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054706/10.

(130067525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

GGC Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013054707/10.

(130067419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

HayFin Onyx LuxCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.984.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66321 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054723/10.

(130067674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.478.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding SARL, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented by M. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27th, 2013.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.478 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 11th, 2006, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 1401, on July 20th, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated March 19th, 2013, not yet published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR

100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to sixty thousand nine hundred Euro (EUR 60,900.-).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid Outlet Mall Group Holding SARL,

so that the total amount of sixty-one thousand euro (EUR 61,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Outlet Mall Group Holding SARL holds all the one hundred and twenty-seven (127) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Group Holding SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.074 (la «Comparante» eu «OMGH»), représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugel, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mall Sub Group Holding No. 4 S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.478 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mai 2000, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1401, le 20 juillet 2000. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentais d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à soixante mille neuf cents euros (60.900,- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de soixante et un mille euros (61.000,- EUR) a été payée par Outlet Mall Group Holding SARL, et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Outlet Mall Group Holding SARL, détient cent vingt-sept (127) parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (12.700,- EUR) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées. ».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectuée ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15724. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054252/132.

(130066560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

FinanceCom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.634.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013054667/11.

(130067089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Flint Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054670/10.

(130066910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

NBS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.815.

STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze avril.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Christophe WAUTHIER, manager, né à Ixelles (Belgique), le 19 avril 1975, demeurant à B-1160 Auderghem, Avenue Walckiers 66.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "NBS CONSULTING S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'étude et les conseils en télécommunication;
- l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros, la représentation et la location de tout matériel et de tous produits de quelque nature qu'ils soient;
- l'organisation, le contrôle, l'assistance pour toutes sociétés et entreprises luxembourgeoises et étrangères tant au point de vue commercial, administratif, informatique, télécommunication et autres;
- l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Christophe WAUTHIER, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe WAUTHIER, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christophe WAUTHIER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013054457/87.

(130066246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung am 25.03.2013

VI. Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 26. März 2012 wurde die Dauer der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, die über das Geschäftsjahr bis zum 31.12.2012 befindet, festgelegt.

Die Herren Carsten Bäcker (Vorsitzender des Verwaltungsrates), Franz-Josef Glauben und Michael Mertmann, stellen sich zur Wiederwahl.

Die Gesellschafterversammlung bestätigt alle oben genannten Mandate für die Dauer bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, die über das Geschäftsjahr bis zum 31.12.2013 befindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg den 26.04.2013.

Rüdiger Herres / Karsten Lehn

Leiter Recht und Compliance / Direktor

Référence de publication: 2013054749/19.

(130067260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Perspektiv A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3671 Kayl, 55, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg F 9.526.

STATUTS

Les membres fondateurs:

- 1) Mme Lisa SCHILTZ-CLEES, psychologue, demeurant à L-3671 Kayl, 55, rue des Prés
- 2) M. Pierrot SCHILTZ, avocat, demeurant à L-3671 Kayl, 55, rue des Prés,
- 3) Mme Christiane RASSEL-CLEES, kinésithérapeute, demeurant à L-3630 Kayl, 88, rue de Dudelange,
- 4) M. Michel CLEES, gynécologue, demeurant à L-4349 Esch/Alzette, 11, rue Jos Wewer,
- 5) Mme Caroline MART, journaliste, demeurant à L-1856 Luxembourg, 18, rue Everard Ketter

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «PERSPEKTIV a.s.b.l.» association sans but lucratif. Elle a son siège à L-3671 Kayl, 55, rue des Prés.

Art. 2. L'association a pour objectif d'aider les jeunes en difficulté à se réintégrer socialement et à développer leur potentiel professionnel. Elle se base sur des valeurs spirituelles universellement reconnues telles que l'estime de soi, le respect, l'équité, la justice, la véracité et la générosité.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale et après paiement de la cotisation annuelle.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100.-euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers, des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil,

Art. 13. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste sur demande expresse du membre qui souhaite en avoir connaissance.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de trois années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de deux autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pendant l'exercice en cours, le conseil d'administration restant pourra pourvoir à son remplacement à la majorité des voix. L'assemblée générale décidera de l'occupation définitive de ce poste à sa prochaine réunion. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux de gérer les affaires de l'association et de la représenter dans tous les actes judiciaires et extra judiciaires. Ils peuvent déléguer ces pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers.

Art. 15. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents.

Art. 16. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 17. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires respectivement la signature du seul membre respectivement du tiers autorisé par le conseil d'administration à le représenter.

Art. 18. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année.

Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du/des réviseurs) de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de celui-ci/ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Le premier exercice se terminera cependant seulement au 31 décembre.

Art. 19. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 20. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 21. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 22. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Kayl, le 14 novembre 2012.

Lisa SCHILTZ-CLEES / Pierro SCHILTZ / Christiane RASSEL-CLEES / Michel CLEES / Caroline MART

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013054272/89.

(130066049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HEVAF Master C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 22 juin 2011 avec la référence L 110096465.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013054735/11.

(130067409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

Les comptes annuels au 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2013.

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013054751/11.

(130067348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Idanor, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.978.

Par la présente, la Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, de la Société Anonyme IDANOR, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B153978.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2013054758/10.

(130067080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Imma-Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 40.681.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013054760/10.

(130067377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Idanor, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 153.978.

Par la présente, la soussignée, KOBUS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire de la Société Anonyme IDANOR, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B153978.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

KOBU S.à r.l.

Référence de publication: 2013054759/12.

(130067439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Intimis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.411.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013054782/11.

(130067295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054772/9.

(130066828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Intimis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.411.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013054783/11.

(130067296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Krupy Jewelry on Line Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054807/9.

(130067447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants en date du 7 février 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055555/14.

(130067800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

IdB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055514/10.

(130067973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

IdB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055515/10.

(130067980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

IdB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055516/10.

(130067986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Imperium Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.894.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055517/9.

(130068062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

I-TEK Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2013.

Pour: I-TEK GLOBAL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013055513/15.

(130067991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Himmelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013055509/10.

(130067915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Imperium Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.894.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055518/9.

(130068063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Imperium Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.894.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055519/9.

(130068064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Imperium Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.894.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055520/9.

(130068065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Jarama Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 49.235.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 avril 2013, lors de l'Assemblée Générale de la Société JARAMA HOLIDNG S.A - SPF

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Madame Claire-Hélène DUPONT, née à Vitry-sur-Seine, France, le 14 juillet 1983, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013. Son mandat prendra fin le 30 octobre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JARAMA HOLIDNG S.A – SPF

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055548/17.

(130068237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

IPharma Invest (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 111.149.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013055541/10.

(130068605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

IPharma Consulting (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.395.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013055540/10.

(130068578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055538/9.

(130067854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Investimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055539/9.

(130068312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Landschaft Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.870.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 29 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Il résulte d'un autre procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la même date que M. Thierry TRIBOULOT, sus-désigné, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013055581/16.

(130068429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Koepfler s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 15.114.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013055561/10.

(130068194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

JMC Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 30, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 89.529.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055551/10.

(130067811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

LaSalle Euro Growth II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055568/10.

(130068223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Liam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055573/10.

(130068386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Findernest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050593/9.

(130061925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.
